



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

2023 – CADRE DE RÉSILIENCE FACE À LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE EN
AFRIQUE DE L'OUEST – ANALYSE APPROFONDIE

Quand les problèmes vicieux se rencontrent : Changement climatique, économies illicites et résilience communautaire dans les corridors du parc national du Niokolo-Koba, Sénégal

Mouhamadou Kane et Lucia Bird Ruiz Benitez de Lugo



Résumé

En Afrique de l'Ouest, les populations se livrent de plus en plus à des activités illicites pour faire face au changement climatique qui touche sévèrement la région. Les impacts environnementaux de ces économies illicites amplifient les effets néfastes du changement climatique. La présente étude de cas explore ces phénomènes associés dans les villages riverains du Parc National du Niokolo-Koba au Sénégal et propose des réponses.

Recommandations

Les populations locales ont un rôle majeur à jouer dans toute mesure visant à relever les défis interdépendants des économies illicites et du changement climatique. Leur exclusion a des répercussions qui dépassent le cadre de la conservation et du changement climatique puisqu'elle menace la légitimité de l'État. Ces mesures doivent viser à :

- renforcer le pacte social entre les populations et les autorités locales ;
- lutter contre la corruption dans la gestion des parcs nationaux et des espaces protégés ;
- atténuer les effets négatifs liés à la gestion sécuritaire de la protection dans les parcs nationaux ;
- favoriser la résilience des populations face au changement climatique grâce à des projets d'adaptation et/ou des moyens de subsistance à l'épreuve des changements climatiques ;
- promouvoir des politiques favorables à l'officialisation de l'extraction minière artisanale d'or.



OCWAR-T

Crime organisé : réponse ouest-africaine au trafic

Introduction

En Afrique de l'Ouest, les populations s'engagent de plus en plus dans les économies illicites pour faire face au changement climatique qui frappe sévèrement la région. L'impact environnemental de la criminalité organisée contribue au changement climatique et aux préjudices subis par les populations et les écosystèmes. Les économies illicites et la corruption associée doivent donc être considérées à la fois comme des causes et des conséquences du changement climatique¹.

Les effets du changement climatique sont visibles dans le monde entier, mais les risques sociaux connexes sont plus élevés là où la marginalisation politique et sociale et la vulnérabilité posent déjà des problèmes structurels². En exerçant une pression sur les écosystèmes locaux et en amplifiant la pénurie de ressources, le changement climatique accroît l'instabilité, alimente les tensions communautaires et est un vecteur essentiel des mouvements humains, et plus particulièrement des déplacements forcés.

Il contribue également à l'émergence de nouveaux marchés illicites, les acteurs criminels se chargeant de fournir des produits de base essentiels et notamment de distribuer de l'eau³. Les tensions et les sources de conflit qui en découlent créent à leur tour des brèches dans lesquelles s'engouffrent les pourvoyeurs de formes de gouvernance alternatives, comme les groupes armés non étatiques⁴. Ces groupes, dont font partie les organisations extrémistes violentes, contrôlent de vastes étendues du Sahel et menacent de plus en plus les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest.

D'une manière plus générale, la criminalité environnementale (et les dommages environnementaux au sens large) constituent des menaces majeures pour le développement. Il a été démontré que les dommages infligés à l'environnement compromettent à hauteur de 80 % la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)⁵. Les travaux de recherche menés par la GI-TOC montrent par ailleurs que la criminalité constitue un défi transversal majeur pour au moins 15 % des objectifs visés par les ODD⁶. À la croisée de ces deux menaces, les crimes environnementaux érodent le « capital naturel » de l'Afrique et, par conséquent, sa capacité à atteindre une croissance économique durable et inclusive. Cela pose des problèmes importants en Afrique de l'Ouest, qui peine déjà à atteindre les ODD par rapport à d'autres régions africaines⁷.

Abréviations

ASGM	artisanal and small-scale gold mining (extraction minière artisanale et à petite échelle d'or)
DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
CEDEAO	Economic Community of West African States (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest)
GI-TOC	Global Initiative Against Transnational Organized Crime (Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale)
OCRF	Organized Crime Resilience Framework (Cadre de résilience contre la criminalité organisée)
OCWAR-T	Organised Crime: West African Response to Trafficking (Crime organisé : La réponse de l'Afrique de l'Ouest à la traite des êtres humains)
PNA-FEM	National Adaptation Plan (Plan national d'adaptation)
ODD	Sustainable Development Goal (Objectif de développement durable)
FGD	focus group discussion (Discussion de groupe)

L'organisation multilatérale perçoit le changement climatique comme un « multiplicateur de menaces »⁸. En 2009, le Conseil de sécurité des Nations Unies a identifié cinq modalités d'impact du changement climatique sur la sécurité⁹. La présente étude de cas, qui s'intéresse à la corrélation entre changement climatique et économies illicites, se concentre sur l'une d'elles :

« Adaptation et sécurité : les migrations, les rivalités autour de l'accès aux ressources naturelles et les mesures prises par les ménages et les communautés pour faire face aux menaces climatiques pourraient accroître le risque de conflit interne et avoir des répercussions internationales¹⁰.

En se concentrant sur les stratégies de subsistance des populations riveraines du Parc National du Niokolo-Koba au Sénégal, cette étude analyse la dépendance croissante à l'égard des pratiques illicites et ses implications pour les conflits qui sévissent dans la région de Kédougou.

Les pays d'Afrique de l'Ouest ont créé des parcs nationaux et les ont agrandis pour contribuer à la préservation de la biodiversité¹¹. Les parcs nationaux constituent des remparts essentiels contre le changement climatique car ils font baisser la température de l'air, absorbent les eaux de crue et fonctionnent comme des puits de carbone, en absorbant et en capturant le dioxyde de carbone présent dans l'air¹². L'application de cadres réglementaires qui confèrent le caractère d'infraction pénale à l'extraction des ressources de ces zones protégées, et rendent par là même illégales de nombreuses pratiques traditionnelles, a donné lieu à des griefs communautaires dans toute l'Afrique de l'Ouest, voire à travers le monde.

L'agriculture est le pilier économique des populations de la région, aussi les impacts climatiques poussent-ils de nombreuses communautés à s'appuyer de plus en plus sur des pratiques illicites : en premier lieu, l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or (ASGM) et d'autres formes d'exploitation des ressources dans les zones protégées. Les corridors qui entourent les parcs nationaux sont donc des espaces cruciaux pour examiner les problématiques interdépendantes du changement climatique et des économies illicites.

Le présent rapport examine le lien entre le changement climatique et les économies illicites ainsi que les cadres de réponse disponibles, en mettant l'accent sur les solutions communautaires. L'objectif est d'aider les décideurs politiques régionaux à adopter des approches fondées sur des données probantes pour atténuer les effets néfastes de cette corrélation complexe. Les recherches se concentrent sur Kédougou, une région particulièrement impactée du sud-est du Sénégal, l'un des quatre pays au monde les plus vulnérables au changement climatique¹³. Les craintes de voir les groupes armés non étatiques opérant dans le Mali voisin chercher à développer des activités à Kédougou, une région riche en or, se font plus pressantes. Ces groupes pourraient exploiter les griefs régionaux (en partie liés à la pénurie croissante de ressources) afin de gagner en légitimité, comme cela s'est produit dans d'autres parties du Sahel.

Dans la région de Kédougou, le présent rapport se concentre sur les espaces qui bordent le Parc du Niokolo-Koba, l'une des plus grandes zones protégées d'Afrique de l'Ouest¹⁴. Il s'appuie pour ce faire sur les recherches existantes sur les parcs nationaux en tant qu'espaces où les impacts du changement climatique sont particulièrement visibles et où les économies illicites et les dynamiques de conflit

Les parcs nationaux constituent des remparts essentiels contre le changement climatique car ils font baisser la température de l'air, absorbent les eaux de crue et fonctionnent comme des puits de carbone

s'entrecroisent¹⁵. L'objectif de ce rapport n'est pas seulement de fournir une étude de cas utile dans le contexte local, mais aussi d'extrapoler des leçons régionales plus larges susceptibles d'être appliquées à d'autres zones protégées confrontées à des problématiques similaires.

Pour ce faire, le rapport examine d'abord les changements environnementaux qui augmentent la dépendance à l'égard des pratiques illicites, puis les pratiques illicites elles-mêmes, en particulier celles qui portent atteinte à l'environnement (braconnage et exploitation forestière illicite) et les économies illicites qui nuisent indirectement à l'environnement (extraction minière artisanale d'or), avant d'examiner les cadres de réponse actuels - et potentiels.

Méthodologie

Cette étude de cas est l'une des trois qui font partie de l'Organized Crime Resilience Framework (OCRF), un outil développé par la GI-TOC dans le cadre du projet Organised Crime: West African Response to Trafficking (OCWAR-T). L'OCRF, et chacune des études approfondies qui y sont associées, axe sa démarche sur les menaces prioritaires liées aux économies illicites auxquelles est confrontée l'Afrique de l'Ouest, en examinant les cadres de réponse hors approches pénales. Cette étude de cas se concentre sur les réponses axées sur la résilience communautaire face aux menaces étroitement imbriquées que font peser le changement climatique et les économies illicites.

Forte d'une approche mixte, l'étude combine l'analyse de données qualitatives et quantitatives, en s'appuyant sur la collecte de données primaires et l'examen de sources secondaires. La collecte de données primaires a permis d'évaluer l'impact du changement climatique sur les populations riveraines du Parc National du Niokolo-Koba, l'incidence de ce changement sur l'implication des populations dans les économies illicites et les réponses adoptées.

Le travail mené sur le terrain à Kédougou, en mai et juillet 2023, a consisté en six discussions semi-structurées avec des groupes cibles (FGD) ainsi que des entretiens supplémentaires dans trois villages riverains du parc : Oubadji dans le département de Salémata et Badon et Niemenike dans le département de Kédougou. Deux groupes de discussion ont été organisés dans chaque village : un groupe d'hommes et un groupe de femmes. Chaque groupe de discussion comprenait entre 12 et 18 participants âgés de 18 à 65 ans, parmi lesquels des enseignants, des travailleurs de la santé et des représentants d'associations communautaires de défense des droits des femmes, des jeunes et de l'environnement.

Ces discussions de groupe ont été complétées par des entretiens bilatéraux à Kédougou et dans ses environs avec des fonctionnaires retraités, des autorités du ministère de l'Environnement et du parc national, des agents



La hausse des températures et la baisse des précipitations dans la région de Kédougou ont eu de lourdes conséquences sur les populations locales, la baisse des rendements agricoles aggravant l'insécurité alimentaire

du parc, des journalistes, des bûcherons, des transporteurs de sable, des orpailleurs (opérant dans des sites extrêmement petits et plus importants) et des organisations issues de la société civile travaillant sur le changement climatique ou les économies illicites, ainsi que par deux entretiens à distance avec un agent du Parc du Niokolo-Koba basé à Tambacounda et un employé des services des eaux et forêts basé à Salémata. Au total, l'équipe de recherche s'est entretenue avec environ 70 parties prenantes dans et autour de la région de Kédougou.

La collecte de données sur le terrain a été complétée par un examen approfondi de la littérature relative au changement climatique et aux activités illégales dans la région de Kédougou et, plus largement, en Afrique de l'Ouest. Le présent rapport s'appuie également sur des recherches antérieures de la GI-TOC sur les parcs nationaux en Afrique de l'Ouest et sur l'analyse des réponses existantes aux crimes contre l'environnement et à leur corrélation avec le changement climatique.

L'impact du changement climatique sur les moyens de subsistance à Kédougou

Situé à la frontière du Mali, dans le sud-est du Sénégal, Kédougou expérimente de longue date les effets du changement climatique¹⁶. Confrontées à l'augmentation des températures¹⁷ et à la diminution des précipitations, les populations¹⁸ riveraines du Parc du Niokolo-Koba ont vu la pratique de l'agriculture (moyen de subsistance traditionnellement le plus répandu) devenir plus difficile, la diminution des rendements¹⁹ exacerbant l'insécurité alimentaire²⁰. Des précipitations plus irrégulières ont également entraîné des crues soudaines et une plus grande pénurie d'eau²¹.

Selon un membre de la communauté d'Oubadji, « les récoltes sont beaucoup moins abondantes qu'avant. ... [N]ous devons maintenant aller dans le parc pour trouver ce dont nous avons besoin. Nous faisons face à des problèmes de pénurie d'eau - cela nous pousse à aller dans le parc ». D'autres habitants d'Oubadji ont indiqué que, depuis 2016 environ, ils ont dû creuser des puits beaucoup plus profonds pour trouver de l'eau. À l'époque, 9 à 10 mètres suffisaient ; en 2023, il faut descendre à 15 mètres²².

Outre les effets climatiques, l'extension des zones protégées dans le parc national a limité les terres disponibles pour l'agriculture, contribuant à la surexploitation des sols et affectant négativement les rendements de culture. Le manque de pâturages a également accru la pénurie de bétail, la viande devenant une denrée rare dans de nombreux villages²³. Une femme d'Oubadji a ainsi déclaré : « La nourriture que nous pouvons manger et nos moyens de subsistance ont changé. Ce qui était cultivé ne l'est plus. »²⁴ Le chef du village de Badon a exposé sa problématique en ces termes : les terres cultivables ne sont plus rentables car elles ont été surexploitées en cultivant la même zone pendant des années, sans compter qu'il est interdit de pratiquer l'agriculture dans les terres fertiles du parc.²⁵

L'extension des zones protégées dans le Parc du Niokolo-Koba, en réponse aux menaces qui pèsent sur la biodiversité, a limité les terres cultivables par les populations locales



Les pressions démographiques toujours plus fortes aggravent ces problématiques : la population de la région de Kédougou a plus que doublé, passant de 71 125 habitants en 1988 à 184 276 en 2019²⁶. Les populations défrichent les terres pour les cultiver. En conséquence, les feux de brousse se sont multipliés et sont devenus plus difficiles à maîtriser dans un paysage de plus en plus sec, causant d'importants dégâts²⁷. Avec l'évolution des conditions climatiques, les moyens de subsistance changent et les économies illicites prennent de plus en plus d'importance, comme expliqué ci-dessous.

Les populations riveraines et le Parc National du Niokolo-Koba

Créé à l'origine en tant que réserve de chasse en 1926, le parc a ensuite été élargi et fait l'objet d'une protection croissante. Les villageois, principalement malinkés, ont dû être déplacés de l'intérieur du parc vers sa périphérie²⁸.

L'agrandissement et la gestion de plus en plus sécuritaire du parc ont gravement affecté les moyens de subsistance. Avec l'extension des zones protégées, les terres agricoles et pastorales sont devenues de plus en plus rares, les populations étant confinées entre les frontières nationales et les limites des parcs nationaux²⁹. À Niemenike, l'expansion croissante du parc a privé la population de terres cultivables.

Des représentants des populations concernées ont fait remarquer que la petite partie du parc allouée à l'agriculture est remplie de pierres et n'est pas fertile³⁰. Un agent de la santé à Oubadji a déclaré : « Dans les années 1990, le parc nous procurait tout, y compris de quoi élever nos enfants. Nous allions chercher des produits dans le parc pour les vendre et payer leur éducation. Maintenant, nous ne pouvons plus entrer dans le parc. Nous sommes prisonniers. Les femmes souffrent.³¹»

« Si nous ne pouvons pas entrer dans le parc, que pouvons-nous faire ? Nous ne voulons pas de problèmes de violence ici. » Homme, village d'Oubadji

L'augmentation du coût de la vie, la croissance démographique et l'impact des changements climatiques sur les moyens de subsistance traditionnels ont incité les populations qui vivent le long du parc national (« populations riveraines ») à faire des incursions dans le parc et entraîné une dépendance accrue à l'égard des activités illicites. Certains de ces marchés sont intrinsèquement illicites, d'autres résultent du non-respect des réglementations qui visent à protéger le parc et mettent en opposition les intérêts de la population à ceux de la protection de l'environnement à l'intérieur du parc.

Un cercle vicieux : économies illicites et changement climatique

Les marchés illicites les plus souvent mentionnés par les populations dans le cadre des discussions sur le changement climatique et les moyens de subsistance sont à la fois le fruit de crimes contre l'environnement (crimes contre la faune : braconnage dans le parc national, et crimes contre la flore : exploitation forestière illégale principalement) et d'activités illicites qui ont des effets néfastes sur l'environnement (exploitation artisanale d'or et, dans une bien moindre mesure, dragage du sable). Ces marchés sont les quatrième, cinquième et septième plus grands marchés criminels d'Afrique de l'Ouest, selon l'indice de la criminalité organisée³². Tous sont étroitement liés au changement climatique.

Crimes contre la faune : braconnage

De plus en plus d'études montrent que le braconnage contribue au changement climatique et entrave les efforts d'adaptation³³. De même, les impacts du changement climatique sur la biodiversité et l'extinction de toute une série d'espèces sont bien documentés.

Si le braconnage est une pratique ancienne dans le Parc du Niokolo-Koba, il a connu une recrudescence à la fin des années 2000. En 2007, le parc a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO³⁴. En

2016, les analystes ont identifié le braconnage, pratiqué à la fois pour en retirer des gains financiers et obtenir de la viande de brousse, comme la plus grande menace pesant sur la protection du parc national³⁵. Selon des agents du parc, le braconnage s'est maintenu à un niveau similaire depuis lors³⁶, et a impliqué les populations qui vivent autour du parc et des étrangers³⁷. Cette pratique est également motivée par les prix élevés de certains produits illicites issus de la faune du parc (Graphique 1).

Graphique 1 : Sites de recherche pour les discussions de groupes et principaux itinéraires et plaques tournantes du trafic



Source: Entretiens des auteurs et initiative de cartographie des plaques tournantes illicites de GI-TOC: <https://wea.globalinitiative.net/illicit-hub-mapping/fr/>

Graphique 2 : prix des produits illicites issus du braconnage

Animaux	Prix	Objectif principal/marché
Peau d'un Koba (emblème du parc)	<300 000 XOF	Fétichistes maliens et nigériens. On dit, par exemple, que si vous priez sur la peau de cet animal, toutes vos prières seront exaucées.
Dents et griffes de lion	250 000 XOF par article (381,21 EUR)	Utilisées par des marabouts nigériens, et Sénégalais, issus de certaines familles religieuses, pour se protéger.
Peau de lion	< 900 000 XOF (1 372,34 EUR)	Utilisée par certains au Sénégal et dans d'autres pays pour pratiquer la magie noire (personnes en quête de protection, de pouvoir). La majeure partie est exportée vers les pays du Golfe. Elle est utilisée en guise de décoration.
Peau de crocodile	< 900 000 XOF (1 372,34 EUR)	Cordonniers, artisans au Sénégal et dans d'autres pays (Mali, Guinée, Gambie etc.) utilisée par les Lébou au Sénégal lors d'un rituel appelé Ndeup.
Peau de léopard	1,2 million XOF (1 829,88 EUR)	Vendue à des fins de décoration à des libanais et à des chinois qui l'exportent vers les pays du Golfe.

Source: Données tirées des entretiens menés en 2022 dans la région Kédougou, dans le cadre de la cartographie des plaques tournantes illicites de GI-TOC (<https://wea.globalinitiative.net/illicit-hub-mapping/fr/map/>), mises à jour par des entretiens à Kédougou en mai et juin 2023.



La biodiversité du Parc du Niokolo-Koba est menacée par le braconnage généralisé d'espèces de grande valeur et d'animaux sources de viande de brousse. Cela a des répercussions sur le réchauffement climatique

En 2022, une saisie de 800 kilogrammes de bœuf de Kobé a été reliée aux populations riveraines, démontrant leur implication dans le braconnage³⁸. La majorité des braconniers seraient cependant des étrangers (des Guinéens pour la plupart) décrits comme bien armés et sophistiqués. Dans certains cas, les habitants servent d'intermédiaires avec les braconniers étrangers, qui tirent parti de leur connaissance intime du parc. Il arrive que des groupes étrangers arment et équipent des habitants locaux, les chargeant de braconner contre rémunération³⁹. Dans un cas, un braconnier guinéen et ses trois complices sénégalais ont été appréhendés dans le village de Dialakoto en 2022⁴⁰. Selon le conservateur du parc, le groupe campait dans le village depuis plusieurs jours⁴¹.

Le braconnage généralisé (d'espèces de grande valeur comme des animaux sources de viande de brousse) constitue une menace majeure pour la biodiversité du Parc du Niokolo-Koba. Des recherches ont montré que les zones forestières présentant une moindre biodiversité sont moins résistantes au changement climatique et absorbent moins de dioxyde de carbone, ce qui contribue au réchauffement de la planète⁴². La dépendance croissante à l'égard de la viande de brousse et des revenus tirés du braconnage résultant de la baisse des moyens de subsistance agricoles et de la moindre disponibilité du bétail risque de continuer à alimenter ce cercle vicieux.

Crimes contre la flore : trafic du bois

L'exploitation forestière illicite (l'un des crimes les plus rentables à l'échelle mondiale contre les ressources naturelles) constitue une grave menace pour l'environnement, compromet la stabilité des systèmes



Bois de rose récolté dans la région de Ziguinchor, en Casamance, au Sénégal

climatiques et est l'un des principaux moteurs du changement climatique⁴³. Le rôle des zones forestières dans le piégeage du dioxyde de carbone de l'atmosphère est essentiel à l'atténuation du changement climatique. La déforestation et, dans une moindre mesure, la dégradation des zones forestières inversent les flux de carbone, libérant le carbone piégé⁴⁴.

La région de Kédougou comptait 673 hectares de couvert forestier en 2010 ; certaines estimations suggèrent une perte de 78 % de ce couvert entre 2001 et 2022⁴⁵. Cette diminution est principalement due à l'expansion des secteurs du bâtiment et de l'ASGM (le bois étant acheminé illégalement vers les sites concernés), ainsi qu'à l'utilisation intensive du bois pour la cuisine et la fabrication de meubles⁴⁶.

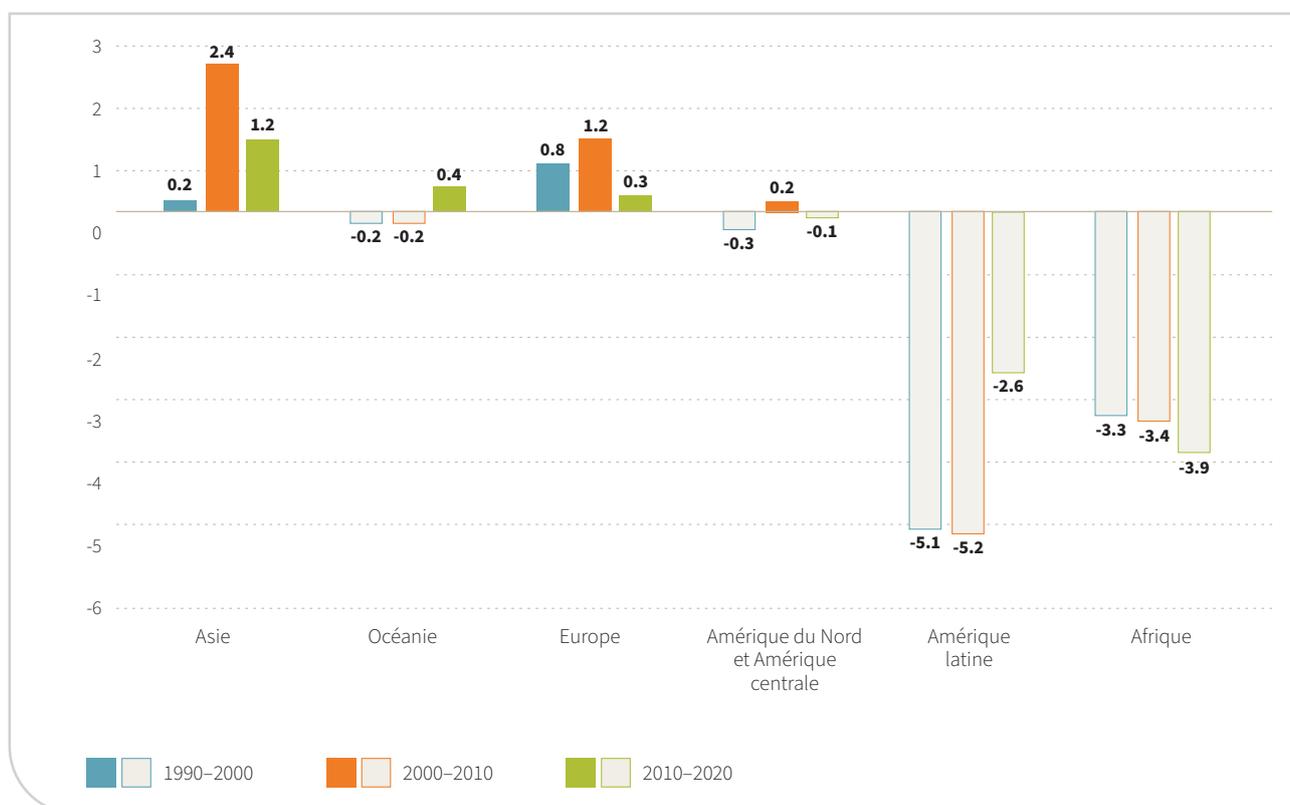
Si l'on replace la déforestation à Kédougou dans son contexte global, entre 2010 et 2020, l'Afrique a enregistré le plus fort taux annuel de perte nette de zones forestières (3,9 millions d'hectares) au monde.

Selon les autorités, l'exploitation forestière illicite est actuellement relativement limitée⁴⁷ et concentrée dans la partie occidentale du parc. Medina Gounass, frontalière de la Guinée, est l'épicentre du trafic de bois dans la zone périphérique du parc⁴⁸.

Au début des années 2000, le rônier (palmier Palmyre), en grande partie destiné à la Guinée, était le bois le plus ciblé par les trafics, mais la « vène », également connue sous le nom de bois de rose (bien que l'espèce commune ne soit pas considérée comme un « vrai » bois de rose), est désormais de plus en plus prisée par les trafiquants de bois, qui sont pour la plupart des ressortissants sénégalais et guinéens⁴⁹. Le bois de haute qualité coupé dans le parc et les zones riveraines (avec la complicité d'agents du parc soudoyés dans certains cas)⁵⁰ est vendu aux scieries et aux menuisiers de Kédougou et acheminé illégalement vers la Guinée et la Gambie.

La forte croissance de la population de Kédougou ces vingt dernières années a entraîné une augmentation de la demande en bois des ménages, la plupart d'entre eux n'ayant pas les moyens de s'approvisionner en

Graphique 3 : Variation annuelle nette de la superficie forestière, par décennie et par région, 1990-2020



Source : FAO, Évaluation des ressources forestières mondiales, 2020

gaz⁵¹. La production de charbon de bois, qui répond aux besoins énergétiques de nombreux ménages, est un autre facteur d'abattage dans la région de Kédougou⁵². Cette activité est concentrée à Fadiga, ancien village de lépreux autorisé à produire et à vendre du charbon de bois⁵³, mais elle est présente dans tous les villages de Kédougou. Le prix d'un sac de 50 kg de charbon de bois varie entre 3 500 et 4 000 XOF⁵⁴. La production de charbon de bois entraîne également des émissions de méthane et de carbone noir dues à la combustion du bois de chauffage et aux procédés traditionnels de fabrication du charbon de bois, ce qui contribue encore au changement climatique⁵⁵.

Crimes liés aux ressources non renouvelables : extraction minière illicite d'or

L'ASGM illicite a commencé à se développer à Kédougou dans les années 1990 et s'est accélérée dans les années 2000. De simple activité complémentaire, elle est devenue une activité économique incontournable pour de nombreuses personnes de la région de Kédougou⁵⁶. L'extraction d'or a eu des effets dévastateurs sur l'environnement. Elle s'est notamment traduite par une déforestation massive en lien avec l'utilisation de bois pour la construction de mines, et par la contamination des sources d'eau et des terres agricoles⁵⁷, avec de graves conséquences sur les moyens de subsistance agricoles et halieutiques traditionnels⁵⁸. Les gisements d'or de la région ont également attiré des habitants d'autres régions du Sénégal, d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'ailleurs, notamment de Chine, qui se seraient installés à l'intérieur du parc, augmentant encore la pression démographique sur les ressources naturelles⁵⁹.

Les sites miniers regroupent entre plusieurs centaines de mineurs dans des endroits comme Tenkoto Bantako et Sambranbougou et une poignée de cinq personnes pratiquant temporairement l'extraction minière alluviale sur les rives du fleuve⁶⁰. Les autorités sénégalaises ont fait quelques efforts pour officialiser l'ASGM⁶¹, mais la plupart des mineurs de Kédougou continuent d'opérer de manière non officielle⁶². L'ASGM à l'intérieur du parc serait principalement alluvionnaire et n'utiliserait ni mercure ni cyanure lors de l'amalgamation⁶³. De petits groupes, généralement de même nationalité, se déplacent rapidement de sites en sites, en suivant les gisements.

Les autorités du parc ont fait état d'une diminution notable des arrestations annuelles liées à l'extraction minière dans le parc depuis 2021, attribuant ces arrestations au renforcement de l'application de la loi⁶⁴. Les populations riveraines ont déclaré que l'ASGM était en progression. Le village d'Oubadji a fait état d'un grand essor dans le parc depuis 2022 et plus particulièrement depuis avril 2023, suite à la découverte d'un riche filon qui a attiré des mineurs d'autres pays, notamment du Mali et du Burkina Faso. La hausse des prix de l'or, dont le gramme a atteint 33 000 XOF dans la région de Kédougou en 2021, et la richesse visible des mineurs locaux, qui se traduit par l'achat de motos et l'amélioration de leur habitat, sont également des facteurs d'attraction.



L'extraction artisanale et à petite échelle d'or est devenue une nécessité économique pour de nombreux habitants de la région de Kédougou, mais elle a des conséquences dévastatrices sur l'environnement

Une femme du village de Niemenike a déclaré que la plupart des membres du village (y compris les femmes) se livrent désormais à l'extraction minière dans le parc en raison de la forte augmentation du prix de l'or (voir Graphique 4)⁶⁵. Les membres de la communauté d'Oubadji ont également indiqué que « les jeunes sont incités à aller chercher de l'or » et que « tous les jeunes veulent travailler dans l'extraction d'or »⁶⁶.

Des acheteurs non officiels, principalement des Sénégalais et des Maliens, achètent l'or directement sur les sites miniers et dans les villages proches du parc. Un acheteur d'or était ainsi réputé se rendre tous les mardis dans un village proche d'Oubadji.

Graphique 4 : Prix non officiel de l'or extrait de façon artisanale, 2021-2023 (par gramme, en XOF)

Village	Prix en 2019	Prix pendant la pandémie de COVID-19 (2020-2021)	Prix en juin 2023
Niemenike	25 000	20 000	32 000
Badon	25 000	15 000–20 000	30 000
Oubadji	22 000	22 000	34 000

Source : Sur la base d'entretiens avec les populations.

Note: Les prix sont ceux proposés par les acheteurs non officiels

Les participants ont indiqué à plusieurs reprises que l'orpaillage était la seule source de revenus viable, beaucoup d'entre eux dépendant de l'ASGM en cas d'urgence ou d'occasions spéciales. Une femme de Niemenike a déclaré que c'est grâce aux revenus tirés de l'extraction informelle d'or (200 000 XOF en 2017) qu'elle avait pu payer une ambulance pour que sa fille accouche par césarienne à Kédougou⁶⁷. À Badon, les revenus de l'ASGM dans le parc ont contribué aux importantes célébrations de la fête de l'Aïd el-Kebiri en juin 2023⁶⁸.

L'État a accordé à des sociétés minières, dont Petowal Mining, un petit nombre de licences à la périphérie du parc, mais la population croit généralement qu'elles exploitent des mines à l'intérieur des limites du parc protégé. Les autorités affirment qu'il s'agit probablement d'une perception erronée des activités minières périphériques, mais la situation suscite néanmoins un ressentiment important. Un jeune leader a déclaré : « On nous refuse l'accès au parc, qui est la terre de nos ancêtres, et on permet à des entreprises d'y extraire de l'or. C'est injuste. Il faut nous laisser faire aussi. Alors, on va continuer à se rendre dans le parc pour y extraire de l'or⁶⁹. »

Les sites d'extraction d'or ont également favorisé l'émergence d'une gamme croissante de marchés illicites secondaires, notamment celui de la traite des femmes (presque exclusivement nigérianes) à des fins d'exploitation sexuelle, de conditions de travail assimilables à de l'exploitation, du travail des enfants, de la contrebande de mercure et du trafic de stupéfiants⁷⁰.

Les liens entre l'ASGM et le changement climatique dans la région de Kédougou sont identiques dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest : l'ASGM gagne du terrain en tant que stratégie de subsistance dans le contexte de la baisse des rendements agricoles. Cette situation se traduit à son tour par des dommages environnementaux qui entravent encore davantage les moyens de subsistance agricoles et alimentent les processus de changement climatique, tels que la déforestation.

Réponses aux économies illicites et au changement climatique

Réponses des gouvernements

Les réponses aux économies illicites et à l'impact du changement climatique dans la région sont de deux ordres : application des réglementations afin de protéger le parc et programmes visant à soutenir la résilience

des populations riveraines et à réduire ainsi les incursions dans le parc. Ces types de réponses sont répandues dans les espaces protégés du monde entier.

Gestion sécuritaire de la protection du parc

Le braconnage, l'exploitation forestière illicite, le trafic de bois et l'extraction artisanale non officielle d'or sont tous passibles de peines d'emprisonnement en vertu de la loi sénégalaise, comme le montre le Graphique 5⁷¹. L'intrusion dans des zones naturelles protégées est également passible d'une peine d'emprisonnement et d'une amende.

Le gouvernement sénégalais n'a cessé d'accroître son investissement dans la protection des ressources du parc et la préservation de son immense biodiversité. Le nombre de rangers qui patrouillent dans le parc est passé de 178 en 2020 à 900 en 2023 et l'équipement avec lequel ils patrouillent est désormais plus sophistiqué⁷². La gestion de plus en plus sécuritaire du parc depuis le milieu des années 2010 s'inscrit dans les tendances mondiales en matière de conservation qui ont, dans de nombreux contextes, créé des tensions entre les populations locales et les agents chargés de l'application de la loi⁷³.

Graphique 5 : Activités illicites et dispositions légales

Activité	Loi	Dispositions et peines
Braconnage	Loi n° 86-04, Code de la chasse et de la protection de la nature, 1986	Quiconque chasse volontairement dans une réserve de faune classée, une réserve naturelle ou un parc national est passible de 240 000 à 2,4 millions de francs d'amende et d'une peine d'emprisonnement de un à cinq ans. (Art 30)
Incursions dans les parcs nationaux	Loi n° 86-04, Code de la chasse et de la protection de la nature, 1986	Quiconque contrevient volontairement à la réglementation relative à la circulation et au séjour dans les parcs nationaux est passible d'une d'amende entre 12 000 et 120 000 francs et d'un emprisonnement d'un mois à un an, ou de l'une de ces deux peines uniquement. (article 25)
Activité	Loi	Dispositions et peines
Exploitation forestière	Loi n° 2018-25 du 12 novembre 2018 portant Code forestier	Quiconque exploite, enlève, coupe ou écorce sans autorisation, un ou plusieurs arbres ou d'autres produits forestiers dans une forêt classée, un périmètre de restauration, un parc national, une réserve de faune, une réserve intégrale ou une réserve spéciale, est puni d'un emprisonnement de trois (03) à cinq (05) ans et d'une amende de 3 millions à 5 millions de francs XOF. (Art 56)
Trafic de bois	Loi n° 2018-25 du 12 novembre 2018 portant Code forestier	Quiconque se livre à un trafic intérieur de bois est puni d'une peine d'emprisonnement de quatre (04) à huit (08) ans et d'une amende de 7 millions de francs XOF à 10 millions de francs XOF. Lorsque le trafic est international, les peines seront de cinq ans à dix ans d'emprisonnement et une amende de 15 millions de francs XOF à 20 millions de francs XOF. Aux fins du présent code, est considérée comme trafic illicite de bois toute activité irrégulière d'exploitation, de transport, de dissimulation en vue de commerce et de négoce portant sur du bois ou des produits dérivés, commanditée par une personne physique ou morale, ou un groupement de personnes selon la même distinction. (Article 57)
Extraction d'or	Loi n° 2016-32 du 8 novembre 2016 portant Code minier (Code Minier)	Activités minières illicites Est puni d'un emprisonnement d'un (1) an au moins et de cinq (5) ans au plus et d'une amende de 5 millions de francs XOF à 125 millions de francs XOF, quiconque se livre, sans autorisation, à des travaux de recherche ou d'exploitation de mine ou de carrière en violation du présent Code (art. 127) *

Note: * Le Code forestier (2018-25) contient également des dispositions concernant les infractions relatives à la perturbation des sols qui pourraient également s'appliquer aux infractions minières dans le parc.

La gestion de plus en plus sécuritaire du Parc du Niokolo-Koba, dans le cadre des efforts de conservation, a entraîné des tensions entre les populations riveraines et les rangers



Appui programmatique des villages situés à la périphérie de Kédougou

Le gouvernement sénégalais investit de plus en plus dans un large éventail de programmes visant à soutenir les villages de la région de Kédougou confrontés à la diminution de leurs moyens de subsistance en raison du changement climatique⁷⁴. Entrepris par le gouvernement, les institutions multilatérales et les agences bilatérales de développement et de la société civile, ces programmes voient dans les villages des acteurs importants de la réponse aux préoccupations de conservation et à la criminalité environnementale locale.

Nombreux sont ceux qui cherchent à renforcer la résilience des populations riveraines en optant pour deux types de stratégies :

- *renforcement des capacités de gestion durable des écosystèmes*⁷⁵ avec déblocage de moyens pour utiliser durablement (et légalement) les ressources de la zone tampon du parc⁷⁶, protection de l'environnement, y compris sensibilisation aux dangers du défrichage, des feux de brousse et de l'exploitation forestière, ainsi qu'aux codes réglementaires existants⁷⁷ ;
- *amélioration des activités génératrices de revenus dans un cadre plus respectueux de l'environnement*, comprenant le développement de zones maraîchères alimentées par un puits, une pompe à eau solaire et des panneaux solaires, de nombreuses activités étant axées sur les femmes⁷⁸.

Certains programmes de résilience s'attaquent directement à l'impact des économies illicites sur le parc. Le plan national d'adaptation (PNA-FEM) du Sénégal tente ainsi d'autoriser dans une proportion limitée la pêche artisanale dans le parc afin d'améliorer les relations entre les populations et les rangers et de réduire la pêche illégale. Le projet a débuté en 2022. Il est donc trop tôt pour l'évaluer⁷⁹.

Renforcer les capacités des jeunes est un pilier essentiel de la réponse de l'État à Kédougou, où le taux de chômage avoisine les 16,4 %⁸⁰. Les sociétés minières sont tenues d'accorder la priorité aux habitants de Kédougou lors du recrutement⁸¹, mais cette obligation n'est pas toujours respectée, ce qui entraîne des griefs.⁸² Les membres des communautés de Badon et de Niemenike ont souligné que ces politiques étaient relativement efficaces et permettaient un bon niveau de recrutement⁸³, bien que les postes soient généralement des postes subalternes.

Les membres de communauté se plaignent notamment du fait qu'ils ne partagent pas les revenus générés par le parc grâce au tourisme. Les chiffres peuvent être relativement élevés (en 2019, le parc a accueilli 2 995 touristes et généré 26,2 millions de francs XOF)⁸⁴ mais les recettes sont relativement faibles, compte tenu de la taille du parc et du nombre de villages riverains.



La lutte contre les menaces interdépendantes du changement climatique et de la criminalité à Kédougou doit passer par un soutien aux initiatives de conservation prises par la population locale

Mesures de résilience des villages autonomes

Les personnes interrogées ont également fait état de l'adoption autonome de mesures de résilience au sein des villages. Certains groupes de femmes ont ainsi testé l'utilisation d'engrais biologiques pour atténuer l'impact de la contamination des sols par l'ASGM⁸⁵. Les agriculteurs essaient également de mettre en œuvre différentes méthodes agricoles pour s'adapter à l'évolution des conditions climatiques, par exemple en plantant des arbres sur les terres agricoles⁸⁶.

La création d'associations de tontines est une initiative commune aux villages d'Oubadji, Badon et Niemenike. Les membres de la tontine paient un montant mensuel fixe et, à la fin de chaque mois, cet argent est versé à chacun à tour de rôle⁸⁷. Bien que les tontines soient généralement des associations réservées aux femmes, elles réunissent des hommes à Badon et à Oubadji. Les membres ont déclaré investir leur part du produit de la tontine dans d'autres activités génératrices de revenus, telles que la transformation et la revente de miel, de fonio (millet, semblable à la semoule) et de légumes, réduisant ainsi leur dépendance à l'égard des activités illicites.

D'autres communautés, conscientes des menaces de déforestation, ont mis en place des marches d'observation pour dissuader et signaler les activités d'exploitation forestière dans le parc⁸⁸.

Principaux défis à relever

Une protection qui pose problème : légitimité et légalité des mesures de préservation

Partout dans le monde, la création de zones protégées et l'application de ces protections sont allées dans le sens contraire des pratiques communautaires d'extraction des ressources⁸⁹.

Dans toute l'Afrique de l'Ouest, le décalage entre ce que les États considèrent comme légitime (« légal », conforme à la loi) et ce que les populations locales et les acteurs des réseaux transnationaux considèrent comme légitime (« licite », conforme à la coutume) constitue une source de tension entre les gouvernements et leurs citoyens. Il complique également l'élaboration de réponses efficaces pour lutter contre les économies illégales⁹⁰. De nombreux marchés illégaux, mais licites sont confrontés à des tabous sociaux dans les villages d'Afrique de l'Ouest, où l'« illégitimité » est souvent liée au préjudice causé aux populations elles-mêmes⁹¹.

La criminalisation de l'utilisation des ressources dans le Parc du Niokolo-Koba (y compris l'exploitation forestière, la chasse, le pâturage et la recherche de nourriture dans le parc en général) est contradictoire avec la perception largement répandue au sein des populations locales que les ressources leur appartiennent de droit. De nombreux habitants, dont ceux des villages de Niemenike et de Badon, ont été délogés de leurs terres en 1975 pour permettre l'agrandissement du parc. Ces populations puisaient dans cette terre leurs

moyens de subsistance et de quoi se livrer à leurs pratiques culturelles. Elles y chassaient notamment dans le cadre de cérémonies (les Bassaris se servaient par exemple de peaux de léopard et de lion lors de certains rituels)⁹². La délimitation statutaire des frontières du parc n'a pas eu d'incidence sur les perceptions des villageois. Comme l'a fait remarquer une femme vivant à Oubadji, « nous nous rendons dans le parc, c'est la terre de mon grand-père, et nous nous faisons arrêter ».

Depuis 2019, l'application croissante des mesures de préservation du parc a exacerbé les tensions entre les populations locales et les autorités⁹³.

Les griefs s'accroissent lorsque les agents du parc sont perçus comme faisant un usage excessif de la force. Les habitants d'Oubadji ont relaté un incident survenu en 2021, au cours duquel un groupe de jeunes du village avait été battu par des agents de la brigade mobile du parc après avoir pénétré dans le parc pour y chercher du bois mort (une pratique qu'ils considéraient comme légitime). Cet événement a provoqué des troubles dans le village qui ont nécessité l'intervention des autorités coutumières et administratives. Des histoires similaires ont été relatées à Niemenike, notamment un incident survenu en 2022, au cours duquel un groupe de femmes qui avaient pénétré dans le parc ont été arrêtées et maltraitées : les agents du parc ont transporté les femmes à 10 kilomètres de leur village, les obligeant à revenir à pied. Si ces affrontements sont en partie dus à l'application de la loi, un agent du parc interrogé les a également attribués au manque de formation et de suivi du personnel du parc, dont certains sont d'anciens soldats⁹⁴.

Dans la mesure où la loi et les villageois n'ont pas la même définition du mot légitimité, les agents du parc sont devenus des médiateurs et sont donc corrompibles. Dans certains villages riverains, les agents du parc autoriseraient les habitants à se livrer à des activités de subsistance à petite échelle à l'intérieur du parc, notamment à récolter certains fruits et légumes pour les vendre sur les marchés le samedi et à ramasser de la paille pour l'utiliser dans leurs propres maisons⁹⁵. De même, à l'occasion du Daaka, événement religieux annuel organisé à Medina Gounass, le conservateur du parc autorise l'accès au parc pour couper des bambous destinés à la construction de huttes pour les pèlerins⁹⁶. Des agents du parc ont affirmé que si certaines activités sont autorisées dans les zones tampons, elles ne le sont pas dans le parc lui-même⁹⁷. Dans ces cas, les agents semblent jouer un rôle de médiateur entre les positions des villageois et de l'État, réduisant les tensions et adoptant une approche pragmatique et nuancée de la gestion du parc.

Des pratiques plus excessives de régulation de l'accès sont également apparues. Des membres de la communauté ont indiqué que les personnes prises en flagrant délit d'activités illicites dans le parc versent souvent des pots-de-vin ou se voient prendre les biens. Un système plus organisé de réglementation de l'extraction d'or et du pâturage dans certaines parties du parc a émergé. Chaque mineur paierait 1 000 XOF (1,53 EUR) par semaine au ranger concerné en échange d'une autorisation d'exploitation non officielle. De même, les éleveurs paieraient une redevance par tête de bétail pour bénéficier d'un droit d'entrée prolongé. Un éleveur possédant un grand nombre de vaches peut payer 50 000 XOF (76,26 EUR) environ l'accès à des pâturages à l'intérieur du parc pendant quelques mois. Certains rangers seraient également impliqués dans des affaires de corruption avec des trafiquants de bois autour de Wassadou et de Kalifourou, à la frontière avec la Guinée⁹⁸.

Ces accords sont conclus avec les agents des parcs situés à la périphérie des parcs, mais n'incluent pas les brigades mobiles. De ce fait, certains rangers en faction essaieraient d'avertir les membres de communauté lorsque des brigades patrouillent.

Sentiment d'un accès inéquitable aux ressources du parc

Les règles de gestion du parc stipulent qu'il est interdit d'exploiter, d'une manière ou d'une autre, les ressources du parc. Les populations riveraines sont cependant largement convaincues qu'une telle

Existe une corrélation entre les liens positifs entre villages et acteurs chargés de l'application de la loi et les zones qui enregistrent les meilleurs résultats en matière de biodiversité



exploitation est autorisée. Les autorités nient cette affirmation et suggèrent qu'il s'agit d'une mauvaise compréhension des activités autorisées dans la zone tampon. Les croyances des villageois peuvent également s'appuyer sur les « permis » que leur délivrent les employés corrompus du parc.

Les membres de communauté ont apporté des preuves à l'appui de leur point de vue. Exprimant un sentiment partagé par beaucoup, une personne a déclaré :

« Les Maliens viennent pêcher [dans le fleuve Gambie à l'intérieur du parc] et nous n'avons pas le droit d'y entrer. Des camions venant de l'extérieur entrent ici pour prendre du baobab... du maad [un fruit local]... alors que nous n'avons pas le droit de récolter quoi que ce soit. Ils disposent de permis d'exploitation. Des permis qui nous sont refusés »⁹⁹.

De même, certaines parties prenantes extérieures (dont des acteurs chinois) sont autorisées à se livrer à des activités minières dans le parc grâce à des autorisations obtenues en corrompant du monde¹⁰⁰.

Le Président de l'association des jeunes de Badon a déclaré : « Face aux difficultés que nous rencontrons, nous n'avons pas d'autre choix que d'entrer dans le parc pour pratiquer l'orpaillage. Nous trouvons injuste qu'on nous interdise l'accès au parc alors que d'autres personnes sont autorisées à en exploiter les ressources¹⁰¹. »

Ce sentiment d'injustice a conduit à plusieurs reprises à des troubles. En 2019, par exemple, des manifestations auraient éclaté dans plusieurs villages riverains, dont Samal, contre des ressortissants chinois qui exploitaient illégalement des mines à l'intérieur du parc en faisant usage de mercure qui pollue le fleuve Gambie dans lequel la population locale se lave et recueille de quoi boire¹⁰². Des affrontements répétés ont également eu lieu entre les villageois et les autorités dans une zone connue sous le nom d'« Angola », près du village de Niemenike, que les villageois considèrent comme leur appartenant de droit mais dont les autorités du parc affirment qu'elle fait partie des zones protégées du parc¹⁰³.

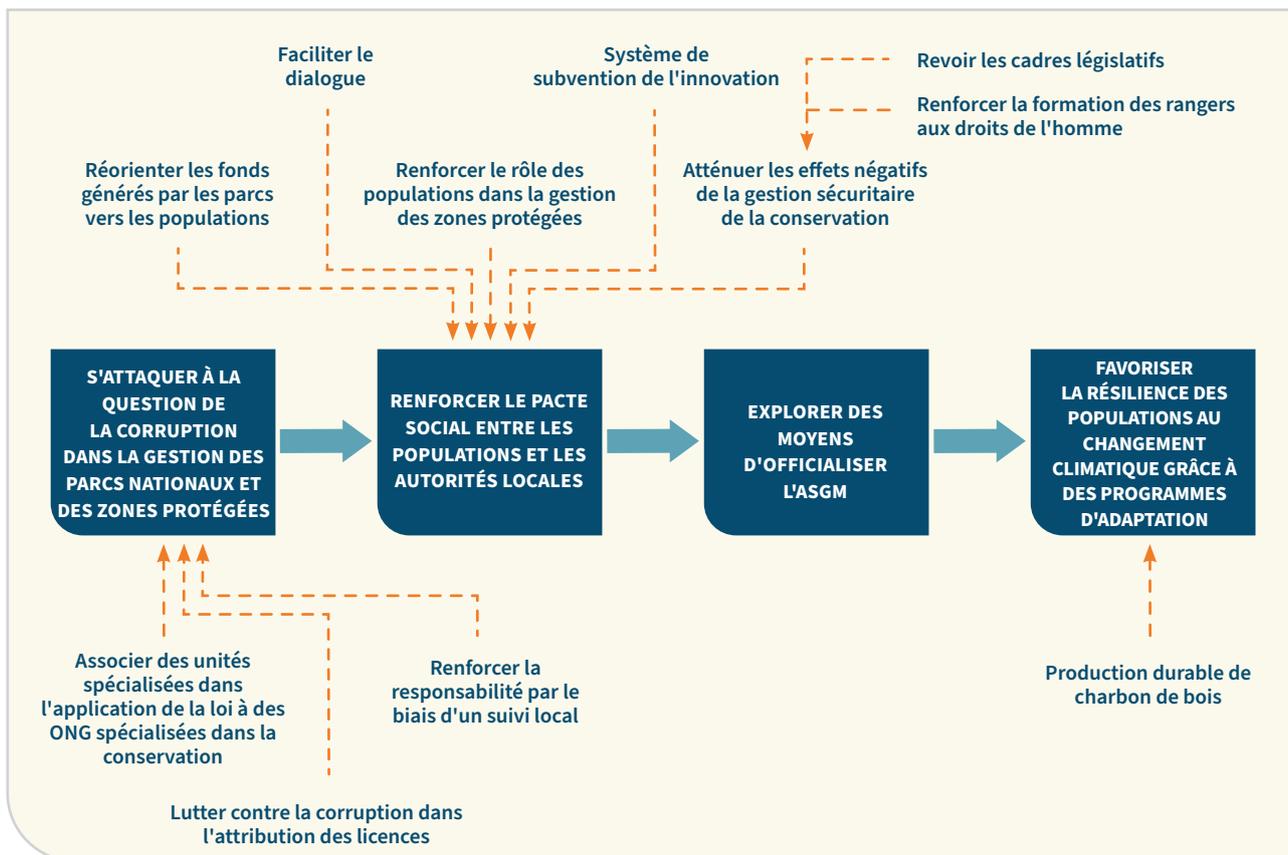
Enseignements tirés : recommandations pour la CEDEAO

L'étude de cas de Kédougou met en évidence les défis communs liés aux menaces interdépendantes du changement climatique et de la criminalité environnementale dans le contexte des zones protégées. Les enseignements présentés ci-dessous peuvent servir de base aux réponses à apporter dans l'ensemble de la CEDEAO¹⁰⁴. Dans la lignée de l'accent mis par l'OCRF sur les stratégies de réponse préventive, notre approche va au-delà de l'application de la justice pénale.



Des efforts devraient être déployés pour officialiser l'extraction artisanale et à petite échelle d'or à Kédougou, afin de réduire les impacts négatifs de ce secteur en pleine expansion

Graphique 6 : Structure des interventions proposées



La double question de la criminalité et du changement climatique pose deux problèmes épineux. Les mesures à prendre sont donc difficiles à mettre en œuvre, ont peu de chances de fonctionner isolément et visent souvent des domaines sensibles. Elles devront toutefois être instamment mises en place pour éviter les crises de légitimité des États à court et à long terme, la destruction des moyens de subsistance et les conflits régionaux.

Il est essentiel de partager les données relatives aux réussites (et surtout aux échecs) des interventions pour parvenir à une programmation de plus en plus efficace.

Renforcer le pacte social entre villageois et autorités locales

Les communautés locales ont un rôle majeur à jouer dans la réponse au problème. Bien qu'il existe un débat important autour de leur participation aux stratégies de lutte contre la criminalité environnementale, les exemples de réussite sont rares. L'occasion de rompre le lien entre crimes contre l'environnement et changement climatique a été manquée.

À l'intérieur ou à proximité des zones riches en biodiversité, les populations locales peuvent utiliser, protéger ou gérer ces zones, ou simplement cohabiter avec la faune sauvage de façon contraire à la réglementation gouvernementale. Il est essentiel de veiller à ce que les approches de l'État soient alignées sur celles des communautés : les recherches montrent qu'il existe une corrélation entre les liens positifs entre villages et acteurs chargés de l'application de la loi et les zones qui enregistrent les meilleurs résultats en matière de biodiversité, même lorsque le risque de braconnage ou de surexploitation est élevé¹⁰⁵.

En revanche, l'exclusion des populations a des répercussions qui vont au-delà de la conservation et du changement climatique car elle menace la légitimité même de l'État. La criminalisation des pratiques de subsistance des populations par des lois qui interdisent l'extraction de ressources dans les zones protégées et qui sont en profonde contradiction avec les normes communautaires d'utilisation des ressources a sapé

les efforts de conservation et multiplié les griefs des populations. En Afrique de l'Ouest, où de nombreux pays sont menacés par des acteurs non étatiques proposant des structures de gouvernance alternatives et où la gestion des ressources dans les zones protégées joue régulièrement un rôle central dans ces récits, il est urgent d'intégrer les populations à la réponse¹⁰⁶.

Des questions difficiles subsistent quant aux modalités et à la pertinence d'une décentralisation de la gestion des zones protégées ou quant à la manière dont les bénéfices tirés des ressources naturelles doivent revenir aux populations locales. Les pratiques régionales et mondiales mettent en évidence des domaines d'intervention prometteurs dans les quatre domaines énumérés ci-dessous, qui peuvent contribuer à l'amélioration de la situation :

- renforcer la légitimité du mandat des autorités pour faire appliquer les lois contre la criminalité environnementale ;
- jeter des ponts entre les populations et l'État, en vue éventuellement de mener un dialogue plus approfondi ;
- soutenir les priorités des villages en élaborant des projets concrets aux avantages clairs, pilotés par les populations.

Favoriser le dialogue et nouer des relations pour accorder les populations avec les acteurs chargés de l'application des mesures de conservation

En renforçant le dialogue communautaire, on observe un regain de confiance entre les populations et les autorités locales de gouvernance et une meilleure résilience des populations face à la criminalité. La participation à ces dialogues devrait être ouverte à tous, y compris aux femmes et aux jeunes, et devrait donner lieu à la rédaction de comptes-rendus de débats, auxquels toutes les parties ont accès à des fins de référence et de responsabilisation.

Créer un système de subvention de l'innovation à l'intention des populations locales dans les zones riches en biodiversité

Les dialogues communautaires peuvent également constituer la base d'un système d'octroi de subventions destiné à financer des projets innovants à l'échelle locale. Les dialogues pourraient permettre d'identifier des projets qui créent des liens entre les acteurs chargés de l'application de la loi et les populations locales ou entre différentes populations, ou qui favorisent l'adhésion de la population à la préservation des produits environnementaux de base. Bien que la forme de ces projets soit déterminée par les villages eux-mêmes, ils pourraient inclure la protection contre les dommages causés par les animaux sauvages ou aider les villages à améliorer les services locaux qui ne sont pas directement liés à la conservation, mais qui les incitent à favoriser l'application de la loi.

Renforcer le rôle des villages riverains dans la gestion des zones protégées

L'augmentation du nombre d'emplois dans la gestion des parcs pourrait contribuer à relever les défis liés au chômage, en repositionnant le parc comme une source de moyens de subsistance plutôt que comme un frein. Dans le cadre de notre étude, les membres de communauté ont indiqué qu'ils participaient à des activités occasionnelles peu rémunérées, comme la création de sentiers et la construction de cabanes, mais qu'ils se sentaient exclus d'autres postes plus élevés, tels que les rangers ou les guides touristiques¹⁰⁷.

La nature de l'engagement doit être adaptée aux réalités locales. Les recherches menées par la GI-TOC ont ainsi révélé qu'il existait en Asie plusieurs exemples réussis de conversion de braconniers en patrouilleurs,

La corruption est un vecteur systématique de criminalité environnementale, constitue un obstacle majeur à une réponse efficace¹¹⁸ et multiplie les griefs des populations



mais que les spécialistes de l'Afrique australe n'avaient pas connaissance d'une telle réussite dans leur région. Avec le soutien d'équipes de surveillance locales, le parc national de Sapo, au Liberia, a mis en place un projet similaire, qui aurait donné des résultats positifs¹⁰⁸.

Les défis structurels auxquels sont confrontées les populations riveraines doivent être pris en compte dans le cadre de cette approche. Des questions telles que l'accès limité aux possibilités d'éducation, qui permettent d'accéder à de hauts postes de direction, ont également joué dans les parcs nationaux où les relations avec les populations riveraines sont tendues¹⁰⁹. Les structures de gestion des parcs devraient se pencher sur les services qu'elles peuvent fournir pour aider les populations riveraines : approvisionnement en panneaux solaires, sources d'énergie renouvelable, ou aide au paiement des salaires des instituteurs, par exemple.

Autre possibilité d'engagement positif : financer des mesures de conservation ou de restauration écologique. Le financement de services écosystémiques ou de régimes de revenu universel liés à la conservation ou simplement le soutien financier à l'adoption de moyens de subsistance durables comme l'agroforesterie sont autant de moyens potentiels de faire progresser à la fois les objectifs écologiques et l'amélioration des relations avec les populations locales¹¹⁰.

Réorientation accrue des recettes générées par le parc vers les populations riveraines

Certaines preuves majeures suggèrent qu'entretenir de solides relations avec les populations est un investissement qui a un impact notable sur l'efficacité opérationnelle et la sécurité des parcs nationaux, trop longtemps sous-évalué. Les parcs nationaux réalisent souvent des marges étroites. Les autorités qui régissent ces parcs ne devraient cependant pas considérer les montants dépensés en faveur des villages comme des actes de charité, mais plutôt comme un investissement dans leur infrastructure.

Lorsque les zones protégées génèrent des recettes grâce au tourisme, aux concessions de chasse ou autres, les structures qui redirigent une partie de ces recettes vers les villages riverains peuvent contribuer à harmoniser les intérêts de l'État et des villages en matière de conservation. Le partage des recettes est une question complexe, qui soulève des interrogations quant à la transparence des recettes du parc, à la cohérence avec laquelle cette manne financière peut être maintenue et à la manière dont elle devrait être répartie. Plutôt que de distribuer de-ci de-là certaines parties du budget de fonctionnement du parc, une « taxe touristique » supplémentaire pourrait être envisagée pour compenser les pertes subies par les villages¹¹¹. Les communautés pourraient également jouer un rôle plus important dans la gestion du tourisme et générer leurs propres recettes en se dotant de leur propre modèle de conservation¹¹².

Atténuer les effets négatifs de la gestion sécuritaire de la protection des parcs nationaux

La « militarisation de la conservation » est en passe de déclencher une nouvelle crise de légitimité, qui a des répercussions considérables sur l'efficacité des stratégies et les relations entre l'État et les villages. Elle peut faire tomber dans la criminalité des participants de bas étage qui pourraient être amenés à gagner leur vie autrement. Elle favorise par ailleurs les violations des droits de l'homme dans les zones protégées. Cela accentue la contestation de la légalité des lois visant à protéger la flore ou la faune et, dans un sens plus large, sape la légitimité des institutions qui font respecter ces lois. Dans les États fragiles et touchés par des conflits en particulier, cela aggrave le problème déjà épineux de la légitimité de l'État, et ouvre ainsi des brèches dans lesquelles les fournisseurs de formes alternatives de gouvernance (et notamment les groupes armés non étatiques) peuvent s'engouffrer.

L'usage excessif de la force par les rangers est souvent lié au ressentiment et aux conflits avec les populations environnantes¹¹³. De nombreux pays de la CEDEAO, dont le Bénin et le Liberia, ont été le théâtre d'incidents répétés, au cours desquels des villageois ont attaqué des rangers à la suite de ce qu'ils ont perçu comme de mauvais traitements (à juste titre dans de nombreux cas)¹¹⁴. Dans toute l'Afrique de l'Ouest, les

réglementations qui régissent les activités dans les parcs nationaux tiennent compte dans une certaine mesure des besoins des populations riveraines. La création de zones tampons où certaines activités sont autorisées est un mécanisme courant¹¹⁵. Un examen plus approfondi des structures réglementaires et de leur mise en œuvre pourrait toutefois contribuer à atténuer le ressentiment généré par le décalage entre les normes communautaires et les positions réglementaires.

Réviser les cadres législatifs qui régissent les zones protégées

Les cadres réglementaires devraient explorer des alternatives efficaces aux longues peines d'emprisonnement infligées en cas d'infractions mineures, en recourant peut-être à des approches basées sur la justice réparatrice pour les personnes qui se trouvent tout en bas de la chaîne de vente ou qui se livrent au braconnage ou aux récoltes illégales pour compléter leurs moyens de subsistance.

Mettre davantage l'accent sur les droits de l'homme dans les programmes de formation destinés aux agents des parcs

Les programmes de formation préparatoire, les activités éducatives et le renforcement des compétences des agents chargés de l'application de la loi dans les parcs devraient être renforcés afin d'éviter de recourir à la force, en particulier lors des contacts avec les populations riveraines, en mettant l'accent sur les études régionales des dommages étendus occasionnés par de telles pratiques. Encourager le suivi intra-institutions et le signalement des cas de recours excessif à la force peut conduire à un changement de culture et à l'abandon de ces pratiques.

Lutter contre la corruption dans la gestion des parcs nationaux et des espaces protégés

La corruption est un vecteur systématique de criminalité environnementale, constitue un obstacle majeur à une réponse efficace¹¹⁶ et multiplie les griefs des populations dans le cadre de la gestion des zones protégées. Lorsque la corruption se produit dans des zones reculées à forte biodiversité (comme c'est le cas dans les parcs nationaux d'Afrique de l'Ouest), il est plus difficile de le faire savoir à l'extérieur, comme on pourrait le faire quand on offre par exemple une couverture médiatique importante à de grandes affaires judiciaires. L'attribution, suite à corruption, de « permis » et de « licences », souvent en violation du cadre réglementaire, renforce le sentiment d'inégalité d'accès aux ressources au sein de la population et sape les efforts de conservation de l'État.

Il est essentiel de sortir de ces impasses, car l'impunité ou la tolérance à l'égard des crimes contre l'environnement compromet la lutte contre le changement climatique. Des programmes ciblés et intégrés localement, qui renforcent la responsabilité et la résistance à la corruption et améliorent la gouvernance des principales zones protégées, sont essentiels pour atteindre ses objectifs. Il ressort de nos recherches que ce sont les groupes issus de la société civile localement intégrés et dignes de confiance qui, en partenariat avec les unités gouvernementales chargées de l'application de la loi sur le long terme, ont le plus participé au succès de la lutte contre la criminalité environnementale¹¹⁷. Les mesures qui contribuent à la réalisation de ces objectifs sont les suivantes.

Associer des unités spécialisées dans l'application de la loi à des ONG spécialisées

Les unités chargées de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, dont font partie les agents des parcs ou les rangers, et les ONG locales peuvent se soutenir mutuellement et s'inviter à s'épauler. Le travail de ces partenariats devrait être suivi afin d'en tirer des leçons et de les partager. Les interventions devraient notamment viser plus précisément à renforcer la résistance à la corruption au sein des unités de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et des institutions plus larges dans lesquelles elles s'inscrivent. S'attaquer aux cultures institutionnelles sans pointer du doigt les individus et augmenter le coût de la corruption grâce à une surveillance seraient des moyens, parmi d'autres, d'y parvenir.

Renforcer la responsabilité par un suivi local

Soutenir (y compris par des subventions) les organisations locales issues de la société civile afin d'améliorer les systèmes de contrôle qui renforcent la responsabilité des acteurs de l'État, tels que les agents des parcs, les tribunaux spécialisés dans les affaires environnementales et les services qui délivrent des quotas, des permis ou des licences. Veiller à ce que ces efforts puissent être amplifiés ou protégés par des liens avec les médias internationaux, des campagnes publiques internationales ou un soutien financier, juridique ou d'exfiltration ciblé. Il est essentiel que l'État central soutienne ces initiatives (qui sont sensibles et souvent exposées à des résistances) pour en maximiser l'efficacité.

Lutter contre la corruption dans l'attribution des licences

La délivrance des licences doit être transparente et tenir compte des sentiments des populations locales. Veiller à identifier les violations des règles d'octroi de licences et de permis grâce à des mécanismes de responsabilisation consolidés, en s'appuyant sur des partenariats avec les médias locaux pour renforcer leur pouvoir symbolique, et à appliquer pleinement les sanctions.

Soutenir la résilience des populations face aux effets du changement climatique

Les projets d'adaptation et les moyens de subsistance à l'épreuve du changement climatique doivent être conformes à l'objectif 7 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : « Des économies et communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique »¹¹⁸. Ces dernières années, le soutien des gouvernements, des tiers et de la société civile à l'adaptation des populations et à l'atténuation du changement climatique a considérablement augmenté. Cet investissement est le bienvenue et doit être salué.

Pour garantir des résultats optimaux, la programmation doit s'appuyer sur l'évaluation des projets d'adaptation au climat mis en œuvre ailleurs, et les communautés doivent s'approprier les projets¹¹⁹. La mise en place de programmes relatifs aux moyens de subsistance axés sur les femmes, dans la mesure notamment où ces projets accentuent le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles, a permis à maintes reprises non seulement d'atteindre les objectifs spécifiques du projet, mais aussi de soutenir l'égalité entre les hommes et les femmes¹²⁰. Les programmes visant à réduire la dépendance au charbon de bois en le remplaçant par des sources d'énergie plus propres ou en soutenant une production de charbon de bois plus durable de par son impact réduit sur la couverture forestière pourraient constituer des réponses majeures à la déforestation et au trafic de bois, en atténuant leurs impacts climatiques interdépendants.

Renforcer les mesures prises pour officialiser l'extraction d'or

Dans la région de Kédougou, et plus largement en Afrique de l'Ouest, l'ASGM est devenu un moyen de subsistance de plus en plus important à l'échelle régionale dans le contexte du changement climatique. La prolifération de cette pratique a des effets de plus en plus marqués sur l'environnement. Elle contribue au changement climatique tout en sapant la résilience des écosystèmes. La nature largement informelle de cette activité la rend vulnérable à l'exploitation par des acteurs criminels et des acteurs du conflit, prive les États de revenus considérables et rend possible des pratiques qui nuisent à l'environnement, notamment l'utilisation non réglementée de mercure et de cyanure dans le traitement et le trafic de bois vers les sites d'exploitation minière.

L'officialisation, « un processus qui vise à intégrer le secteur de l'ASGM dans l'économie formelle, la société et le système réglementaire »¹²¹, est une condition préalable à la réduction de ces impacts négatifs¹²². Bien que de nombreux efforts aient été déployés pour soutenir cette officialisation au Sénégal et, plus largement, dans la CEDEAO, ils demandent encore à être renforcés. Comme indiqué dans d'autres rapports OCVAR-T, les approches visant à soutenir et à réglementer l'ASGM, plutôt qu'à l'interdire, gagnent du terrain. La création de corridors miniers et la réglementation des processus d'amalgamation sont des éléments prometteurs des moyens d'officialisation qui émergent actuellement en Afrique de l'Ouest¹²³.

Notes

- 1 Emily Tian, *Organized crime and corruption: A 'cause and consequence' of climate change*, Organized Crime and Corruption Reporting Project, 12 août 2021, <https://www.occrp.org/en/daily/14996-organized-crime-and-corruption-a-cause-and-consequence-of-climate-change>.
- 2 Summer Walker, *Environmental crime: The not-so-hidden obstacle to combat climate change*, Global Initiative Against Transnational Organised Crime (GI-TOC), 31 octobre 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/environmental-crime-climate-change/>.
- 3 Daniel Brombacher, Juan Carlos Garzón et María Alejandra Vélez, *Introduction special issue: Environmental impacts of illicit economies*, *Journal of Illicit Economies and Development*, 3, 1 (juillet 2021), 1-9, <https://jied.lse.ac.uk/articles/10.31389/jied.107/>.
- 4 Nathan Jones, John P Sullivan, *Special issue, Climate change and global security*, *Journal of Strategic Security*, 13, 4 (2020), i-iv, <https://www.jstor.org/stable/26965514>.
- 5 Eduardo Brondizio et al (eds), *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES)*, IPBES, 2019, <https://www.ipbes.net/global-assessment>.
- 6 GI-TOC, *Organized crime: A crosscutting threat to sustainable development: Measuring and monitoring transnational organized crime within the framework of sustainable development for the post-2015 development agenda. Goals, targets and indicators, 2015*, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2015/01/global-initiative-organized-crime-as-a-cross-cutting-threat-to-development-january-2015.pdf>.
- 7 Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, *Africa sustainable development report 2022*, <https://www.developmentaid.org/api/frontend/cms/file/2022/04/RBA20-20ASDR20202020-20updated20-2003032022.pdf>.
- 8 UN News, *Climate change recognized as 'threat multiplier'*, *UN Security Council debates its impact on peace*, 25 janvier 2019, <https://news.un.org/en/story/2019/01/1031322>; OCDE, *Environmental fragility in the Sahel*, septembre 2022, https://www.oecd.org/dac/Environmental_fragility_in_the_Sahel_perspective.pdf; Comité international de la Croix-Rouge, *Seven things you need to know about climate change and conflict*, 9 juillet 2020, <https://www.icrc.org/en/document/climate-change-and-conflict>.
- 9 Assemblée générale des Nations Unies, *Climate change and its possible security implications: Report of the Secretary-General*, 11 septembre 2009, A/64/350, <https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/sg%20report%202009.pdf>.
- 10 Ibid.
- 11 La Côte d'Ivoire a ainsi redéfini les limites du Parc National de la Comoé en 2018. Décret n° 2018-497, <https://faolex.fao.org/docs/pdf/IVC187403.pdf>.
- 12 Union internationale pour la conservation de la nature, *Protected areas helping people cope with climate change*, <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/Rep-2011-021.pdf>.
- 13 Caroline Mwongera, Dossier thématique AVENIR : Résilience face au changement climatique, Alliance of Bioversity International and CIAT, 2021, <https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/119468> ; Wilson Nguru et Caroline Mwongera, Évaluation de la vulnérabilité climatique de certaines cultures au Sénégal, Alliance of Bioversity International and CIAT, 2022, <https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/119641>.
- 14 Programme Aires Protégées de l'Afrique du Centre et de l'Ouest, Sénégal : Parc National du Niokolo-Koba, Évaluation de l'efficacité de gestion du Parc National du Niokolo-Koba, *Enhancing Our Heritage*, novembre 2009, <https://papaco.org/fr/wp-content/uploads/2015/07/EoH-Niokolo-Koba.pdf>.
- 15 Antonio Sampaio et al, *Reserve assets: Armed groups and conflict economies in the national parks of Burkina Faso, Niger and Benin*, GI-TOC, 9 mai 2023, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2023/06/National-Parks.pdf>.
- 16 Caroline Mwongera, Dossier thématique AVENIR : Résilience face au changement climatique, Alliance of Bioversity International and CIAT, 2021, <https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/119468> ; Wilson Nguru et Caroline Mwongera, Évaluation de la vulnérabilité climatique de certaines cultures au Sénégal, Alliance of Bioversity International and CIAT, 2022, <https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/119641>.
- 17 Cheikh Faye, Djibrirou Daouda Ba et Secou Omar Diedhiou, L'anomalie de la température minimale et maximale dans la partie sud-est du Sénégal, *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Spécial 2019, 21,4:27-37.
- 18 En 2015, Kédougou a enregistré 158,8 centimètres d'eau en 89 jours de pluie contre 117,5 centimètres en 79 jours de pluie en 2019. Echo des collines, Kédougou : Changement climatique, les expériences de KEOH et Actionaid sont des graines d'espoir, <http://echosdescollines.com/kedougou-changements-climatiques-les-experiences-de-keoh-et-actionaid-sont-des-graines-despoir/>.
- 19 Dans l'ensemble du Sahel, les rendements agricoles devraient chuter de 11,3 % d'ici à 2050. OCDE, *Environmental fragility in the Sahel perspective*, septembre 2022, https://www.oecd.org/dac/Environmental_fragility_in_the_Sahel_perspective.pdf.
- 20 Organisation Internationale du Travail, Analyse situationnelle rapide des liens entre changement climatique, protection de l'environnement et création d'emplois au Sénégal, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/--sro-dakar/documents/publication/wcms_863040.pdf
- 21 Cheikh Faye et al, *Effects of hydroclimatic spatial dynamics of ponds (Simenti, Kountadala and Oudassi) of the Gambia River Basin in the Niokolo Koba National Park (Senegal)*, *International Journal of Geography and Geology*, 8, 2 (2019), 69-86.
- 22 Entretien avec un représentant d'une ONG de protection de l'environnement ; discussion de groupe avec des hommes, Oubadji, 30 avril 2023. Toutes les références ultérieures aux FGD à Oubadji correspondent à la même date.
- 23 FGD avec des femmes de Badon, 13 juillet 2023. Toutes les références ultérieures aux discussions de groupe à Badon correspondent à la même date.
- 24 FGD avec des femmes, Oubadji.
- 25 FGD avec des hommes, Badon.
- 26 Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kédougou, Situation économique et sociale régionale 2019, septembre 2021, <https://www.ansd.sn/sites/default/>

- files/2022-12/SES-Kédougou-2019.pdf.
- 27 Tamsir Mbaye et al, État de dégradation des ressources naturelles et accessibilité aux services écosystémiques : cas des Produits Forestiers Non Ligneux dans les régions de Tambacounda et de Kédougou au Sénégal, Science et technique : Sciences naturelles et agronomie, numéro spécial 3, décembre 2016, 71-81, http://intranet.isra.sn/aurifere/opac_css/docnum/FT0170002.pdf.
 - 28 Agrandi en 1965, le parc a bénéficié d'une protection renforcée en tant que réserve naturelle en 1969. Décret n° 2002-271 du 7 mars 2002 portant actualisation des limites du Parc national du Niokolo-Koba (PNNK) et de sa périphérie, <https://naturaljustice.org/wp-content/uploads/2022/04/DECRET-n%C2%B0-2002-271-du-7-mars-2002-portant-actualisation-des-limites-du-Parc-national-du.pdf>.
 - 29 Fonctionnaire retraité, Kédougou, 30 avril 2023. FGD avec des femmes, Oubadji.
 - 30 FGD avec des femmes, Niemenike, 14 juillet 2023. Toutes les FGD menées à Niemenike l'ont été à la même date.
 - 31 FGD avec des femmes, Oubadji.
 - 32 *The Global Organized Crime Index 2021: West Africa*, GI-TOC, https://ocindex.net/region/west_africa.
 - 33 Fabio Berzaghi et al, *Carbon stocks in Central African forests enhanced by elephant disturbance*, *Nature Geoscience*, 12, 9 (septembre 2019): 725-29, <https://doi.org/10.1038/s41561-019-0395-6> ; Jacob Phelps, Steven Broad et Jennifer Mailley, *Illegal wildlife trade and climate change: Joining dots*, United Nations Office on Drugs and Crime, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/wildlife/llegal_wildlife_trade_and_climate_change_2022.pdf.
 - 34 Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature, *World Heritage Datasheet: Niokolo-Koba National Park*, <http://world-heritage-datasheets.unep-wcmc.org/datasheet/output/site/niokolo-koba-national-park/>.
 - 35 Ibid.; Aurélie Flore Koumba Pambo et al, *International trade in endangered species: The challenges and successes of the 17th conference of parties to the convention on international trade in endangered species of wild fauna and flora (CITES)*, *African Journal of Ecology*, 54, 4 (décembre 2016), 399-401, <https://doi.org/10.1111/aje.12394> ; Papa Ibnou Ndiaye, Bathie Sène, Cheikh Tidiane Ba, Inventaire de la grande faune mammalienne dans la zone non protégée de Diaguiri (Kédougou, Sénégal), *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 12, 2 (2018), 902-914, <https://www.ajol.info/index.php/ijbcs/article/view/176276>
 - 36 Entretiens avec le conservateur et le directeur adjoint du Parc National du Niokolo-Koba, juillet 2023.
 - 37 Entretiens avec des membres de la communauté, des rangers, des fonctionnaires retraités, des ONG environnementales, Kédougou, mai 2023.
 - 38 Entretien avec ranger, Oubadji, 30 avril 2023.
 - 39 Entretien avec Abba Sonko, représentant de la CITES au Sénégal, août 2023.
 - 40 Entretien avec le conservateur du Parc du Niokolo-Koba, 20 juillet 2023.
 - 41 Ibid.
 - 42 Julian Lee, *Why protecting elephants from poaching matters more than you think*, Blogs Banque mondiale, 21 avril 2014, <https://blogs.worldbank.org/voices/why-protecting-elephants-poaching-matters-more-you-think>.
 - 43 Pamela Coke-Hamilton, *Illicit trade endangers the environment, the law and the SDGs: We need a global response*, UNCTAD, 18 juillet 2019, <https://unctad.org/news/illicit-trade-endangers-environment-law-and-sdgs-we-need-global-response> ; Programme des Nations Unies pour l'Environnement, *The state of knowledge of crimes that have serious impacts on the environment*, 2018, <https://www.unep.org/resources/publication/state-knowledge-crimes-have-serious-impacts-environment> ; Elizabeth Humphrey, *The financial crime climate is changing*, Themis, novembre 2021, <https://themiservices.co.uk/themis-blog/financial-crime-climate-is-changing>.
 - 44 Duncan Brack, *Forests and climate change: Background study prepared for the fourteenth session of the United Nations Forum on Forests*, mars 2019, <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/03/UNFF14-BkgdStudy-SDG13-March2019.pdf>.
 - 45 Global Forest Watch, Sénégal, Kédougou, Couverture terrestre, <https://www.globalforestwatch.org/dashboards/country/SEN/6/?category=land-cover&location=WyJjb3VudHJ5liwiU0VOliwiNiJd>.
 - 46 Paulin Maurice Toupane et al, *Preventing violent extremism in Senegal: Threats linked to gold mining*, Institut d'études de sécurité, 23 février 2022, <https://issafrica.org/fr/recherches/rapport-sur-lafrique-de-louest/prevenir-lextrémisme-violent-au-senegal-les-menaces-liees-a-lexploitation-aurifere>.
 - 47 Entretien avec le lieutenant-colonel Badji, agent du service des eaux et forêts, Kédougou, 13 juillet 2023.
 - 48 Entretien avec le conservateur du Parc National du Niokolo-Koba, 20 juillet 2023.
 - 49 Le trafic de vène ou de bois de rose est présent dans les zones sud et ouest du parc, notamment autour de Medina Gounass, Kalifourou et Wassadou, ainsi que dans le département de Saraya. Entretien avec le Conservateur du Parc National du Niokolo-Koba, 20 juillet 2023.
 - 50 Entretien avec un agent du parc, 20 juillet 2023.
 - 51 Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Rapport des enquêtes de suivi de la pauvreté, [https://www.ansd.sn/Indicateur/rapport-des-enquetes-de-suivi-de-la-pauvrete#:~:text=En%20ce%20qui%20concerne%20le,%25\)%20sont%20les%20plus%20touchées](https://www.ansd.sn/Indicateur/rapport-des-enquetes-de-suivi-de-la-pauvrete#:~:text=En%20ce%20qui%20concerne%20le,%25)%20sont%20les%20plus%20touchées).
 - 52 Tamsir Mbaye et al, État de dégradation des ressources naturelles et accessibilité aux services écosystémiques : cas des Produits Forestiers Non Ligneux dans les régions de Tambacounda et de Kédougou au Sénégal, Science et technique : Sciences naturelles et agronomie, numéro spécial 3, décembre 2016, 71-81. http://intranet.isra.sn/aurifere/opac_css/docnum/FT0170002.pdf.
 - 53 Entretien avec Soly Bourama Dabo, journaliste, à Walfadjiri (Kédougou), 13 juillet 2023.
 - 54 Ibid.
 - 55 Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, *Africa sustainable development report 2022*, <https://www.developmentaid.org/api/frontend/cms/file/2022/04/RBA20-20ASDR20202020-20updated20-2003032022.pdf>.
 - 56 Lamine Daffé, *Gold rush in Kédougou, Senegal: Protecting migrants and local communities*, Global Eye on Human Trafficking, 11 mars 2012, https://publications.iom.int/system/files/pdf/globaleyeissue11_29feb2012.pdf; Anthony

- W Persaud, *Mercury use and the socio-economic significance of artisanal and small-scale gold (ASGM) mining in Senegal: A mixed-methods approach to understanding ASGM*, mémoire de master, 2015. http://dspace.library.uvic.ca/bitstream/handle/1828/6454/Persaud_Anthony_MA_2015.pdf?sequence=4&isAllowed=y.
- 57 Programme des Nations Unies pour l'Environnement, *The state of knowledge of crimes that have serious impacts on the environment*, 2018, <https://www.unep.org/resources/publication/state-knowledge-crimes-have-serious-impacts-environment> ; Maria Gerth-Niculescu, La Falémé face à la menace de l'or, BBC, 13 avril 2023, <https://www.bbc.com/afrique/articles/c72qk1nr3nvo>.
- 58 Paulin Maurice Toupane et al, *Preventing violent extremism in Senegal: Threats linked to gold mining*, Institut d'études de sécurité, 23 février 2022, <https://issafrica.org/fr/recherches/rapport-sur-lafrique-de-louest/prevenir-lextremisme-violent-au-senegal-les-menaces-liees-a-lexploitation-aurifere> ; Dame Diallo et al, Nidification du chimpanzé de savane (*Pan troglodytes verus*) dans la zone non protégée de Bantankiline (Kédougou, Sénégal), *Bulletin de la Société Royale des Sciences de Liège*, 91, 1 (2022), <https://popups.uliege.be/0037-9565/index.php?id=10926>.
- 59 Mouhamadou Kane, *Mining and extractives: How corruption is fueling illegal mining in Senegal*, ENACT Africa, 22 août 2019, <https://enactafrica.org/research/trend-reports/how-corruption-is-fuelling-illegal-mining-in-senegal>.
- 60 Discussion avec un groupe de six ressortissants burkinabés pratiquant l'extraction minière artisanale et alluviale d'or et utilisant du mercure dans le processus d'extraction, près du pont de Mako, mai 2023.
- 61 Y compris dans les codes miniers de 2003 et 2016. *IGF mining policy framework assessment: Senegal*, *International Institute for Sustainable Development*, Décembre 2016, <https://www.iisd.org/system/files/publications/senegal-mining-policy-framework-assessment-en.pdf>.
- 62 Paulin Maurice Toupane et al, *Preventing violent extremism in Senegal: Threats linked to gold mining*, Institut d'études de sécurité, 23 février 2022, <https://issafrica.org/fr/recherches/rapport-sur-lafrique-de-louest/prevenir-lextremisme-violent-au-senegal-les-menaces-liees-a-lexploitation-aurifere>.
- 63 Les villageois utiliseraient des équipements généralement peu sophistiqués, tels que des pioches et des haches. FGD avec des hommes, Niemenike.
- 64 République du Sénégal, Ministère de l'environnement et du développement durable, Direction des parcs nationaux, parc national du Niokolo-Koba, Rapport sur l'état de conservation du parc national du Niokolo-Koba N°153 février 2022.
- 65 FGD avec des femmes, Niemenike.
- 66 FGD avec des hommes, Oubadji.
- 67 FGD avec des femmes, Niemenike.
- 68 FGD avec des hommes, Badon.
- 69 Ibid.
- 70 Entretien avec un représentant de La Lumière, une ONG luttant contre la traite des êtres humains, Kédougou, 1er mai 2023. Lamine Daffé, *Gold rush in Kédougou, Senegal: Protecting migrants and local communities*, *Global Eye on Human Trafficking*, 11 mars 2012, https://publications.iom.int/system/files/pdf/globaleyeissue11_29feb2012.pdf
- 71 Loi n° 2018-25 du 12 novembre 2018 portant Code forestier, <https://sec.gouv.sn/publications/lois-et-reglements/code-forestier> ; Loi n° 2016-32 du 8 novembre 2016 portant Code minier, <https://sec.gouv.sn/publications/lois-et-reglements/code-minier> ; Loi n° 86-04 portant Code de la chasse et de la protection de la nature, https://sherloc.unodc.org/cld/document/sen/1986/loi_no_86-04_portant_code_de_la_chasse_et_de_la_protection_de_la_faune.html.
- 72 Données partagées par le Bureau des parcs nationaux, Sénégal, 2023.
- 73 Simone Haysom et Mark Shaw, *An analytic review of past responses to environmental crime and programming recommendations for future action*, 27 septembre 2022, GI-TOC, <https://globalinitiative.net/analysis/responses-environmental-crime/>.
- 74 Le projet Adaptation et valorisation entrepreneuriales en irrigation rurale et agricole (AVENIR) soutient par exemple les jeunes et les femmes, en étroite collaboration avec les partenaires locaux. Caroline Mwonera, Dossier thématique AVENIR : Résilience face au changement climatique, Alliance of Bioversity International and CIAT, 2021, <https://cgispace.cgiar.org/handle/10568/119468>.
- 75 Le Maroc, par l'intermédiaire de la Fondation de l'Office Chérifien des Phosphates, s'est engagé à soutenir les villages voisins du parc en renforçant leur capacité à préserver l'écosystème. Benoit-Ivan Wansi, Sénégal : Le géant des phosphates OCP soutient la protection du Parc du Niokolo Koba, *Afrik21*, 9 décembre 2022, <https://www.afrik21.africa/senegal-le-geant-des-phosphates-ocp-soutient-la-protection-du-parc-du-niokolo-koba/>.
- 76 Délégation de l'Union européenne au Sénégal, La réponse de l'UE pour lutter contre la perte de biodiversité : Découvrir le Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal) et les personnes qui le protègent, 16 décembre 2022, https://www.eeas.europa.eu/delegations/s%C3%A9n%C3%A9gal/la-r%C3%A9ponse-de-lue-pour-lutter-contre-la-perte-de-biodiversit%C3%A9-d%C3%A9couvrir-le-parc_fr?s=117 ; BIOPAMA, *Building the capacity for comprehensive survey and monitoring of key wildlife species and habitat features in the Niokolo-Koba National Park, Senegal*, <https://action.biopama.org/action-projects/building-the-capacity-for-comprehensive-survey-and-monitoring-of-key-wildlife-species-and-habitat-features-in-the-niokolo-koba-national-park-senegal/>.
- 77 Un représentant de Tostan, organisation non gouvernementale financée par le gouvernement américain, a bouclé la première phase de la programmation (2020-2023) visant à former 20 villages du département de Salémata à la protection de l'environnement, l'hygiène, la santé et la sécurité, et la sensibilisation aux codes de la chasse et de l'environnement. Entretien, Tostan, août 2023.
- 78 Par exemple, plan d'adaptation PNA-FEM du Sénégal, mis en œuvre par la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC) en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement.
- 79 Entretien avec Maurice Dione, employé de la DEEC, Kédougou, 13 juillet 2023.
- 80 Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kédougou, Situation économique et sociale régionale 2019, septembre 2021, <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-12/SES-Kédougou-2019.pdf>.
- 81 Dakaractu, Kédougou – Emploi des jeunes : Le Gouverneur Saer Ndao a présidé le CRD spécial, 27 mars 2021, <https://www.dakaractu.com/kedougou-emploi-des-jeunes-Le->

- Gouverneur-Saer-Ndao-a-preside-le-CRD-special_a201503.html ; Agence de Presse Sénégalaise, Sénégal-Société-Formation, Kédougou : 55 jeunes de Tomboronkoto formés en conduite d'engins lourds et véhicules légers, 3 août 2023, <https://aps.sn/kedougou-55-jeunes-de-tomboronkoto-formes-en-conduite-dengins-lourds-et-vehicules-legers/>.
- 82 Le Quotidien, #Kédougou - Recrutement dans les entreprises minières : Les jeunes dans la rue, 10 avril 2021, <https://lequotidien.sn/kedougou-recrutement-dans-les-entreprises-minières-les-jeunes-dans-la-rue/>
- 83 FGD avec des femmes, Niemenike. FGD avec des hommes, Badon.
- 84 Données de 2020 partagées par le Bureau des parcs nationaux du Sénégal en 2023. Sans surprise, la pandémie de COVID-19 en 2020 a fait chuter les chiffres, les visiteurs du parc ayant généré 16,25 millions de francs XOF.
- 85 Organisations de la Coalition Nationale, La société civile sénégalaise compte bien se faire entendre à la COP27, 4 octobre 2022, <https://naturaljustice.org/la-societe-civile-senegalaise-compte-bien-se-faire-entendre-a-la-cop27/#:~:text=La%20société%20civile%20sénégalaise%20demande,la%20région%20de%20Kédougou%20expérimentent.>
- 86 Chad Papa, Pascal Nzokou et Cheikh Mbow. *Farmer livelihood strategies and attitudes in response to climate change in agroforestry systems in Kedougou, Senegal, Environmental Management*, 66 (2020), 218-231, <https://link.springer.com/article/10.1007/s00267-020-01302-8>.
- 87 FGD avec des femmes, Oubadji ; FGD avec des hommes, Badon ; FGD avec des femmes, Badon.
- 88 Marie-Liesse Vermeire et Raphaël Belmin, Au Sénégal, mobilisation pour protéger le plus grand gisement forestier du pays, *The Conversation*, 14 septembre 2022, <https://theconversation.com/au-senegal-mobilisation-pour-protéger-le-plus-grand-gisement-forestier-du-pays-190092>.
- 89 Simone Haysom et Mark Shaw, *An analytic review of past responses to environmental crime and programming recommendations for future action*, 27 septembre 2022, GI-TOC, <https://globalinitiative.net/analysis/responses-environmental-crime/>.
- 90 Itty Abraham et Willem Van Schendel, *Introduction: The making of illicitness*, Willem Van Schendel et Itty Abraham (eds), *Illicit Flows and Criminal Things: States, Borders, and the Other Side of Globalization*. Bloomington, IN: Indiana University Press, 2005, 1-36.
- 91 Adib Bencherif, Des élites touarègues face aux trafics de drogues : Quelles recompositions morales et sociopolitiques ? *Politique africaine*, 3, 163 (2021), 61-83, p. 78, <https://doi.org/10.3917/polaf.163.0061>. <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2021-3-page-61.htm> ; Thomas Hüsken et Georg Klute, *Political orders in the making: Emerging forms of political organization from Libya to Northern Mali*, *African Security*, 8, 4 (2015), 320-337; Luca Raineri, *Cross-border smuggling in North Niger: The morality of the informal and the construction of a hybrid order*, Abel Polese, Alessandra Russo et Francesco Strazzari (eds.), *Governance Beyond the Law: The Immoral, the Illegal, the Criminal*. London: Palgrave Macmillan, 2019, 227-245, https://doi.org/10.1007/978-3-030-05039-9_12.
- 92 Entretien avec un fonctionnaire retraité de Kédougou, proche des Bassaris, avril 2023.
- 93 Le nombre d'agents des parcs n'a cessé d'augmenter, passant de 164 en 2021 à 900 en 2023. En outre, trois brigades mobiles de surveillance et trois brigades sectorielles ont été mises en place par le service des parcs. Entretien avec un agent du parc, juillet 2023 ; entretien avec le conservateur du Parc National du Niokolo-Koba, août 2023.
- 94 Entretien avec un agent du Parc National, Dakar, juillet 2023.
- 95 FGD avec des femmes, Oubadji.
- 96 Entretien avec le conservateur du Parc National du Niokolo-Koba, 20 juillet 2023.
- 97 Entretiens avec le conservateur du Parc National du Niokolo-Koba, juillet et août 2023 ; entretien avec un agent du parc, juillet 2023.
- 98 Entretien avec le conservateur du parc, juillet 2023.
- 99 FGD avec des femmes, Oubadji ; FGD avec des hommes, Oubadji.
- 100 Paulin Maurice Toupane et al, *Preventing violent extremism in Senegal: Threats linked to gold mining*, Institut d'études de sécurité, 23 février 2022, <https://issafrica.org/fr/recherches/rapport-sur-lafrique-de-louest/prevenir-lextrémisme-violent-au-senegal-les-menaces-liees-a-lexploitation-aurifere>; Mouhamadou Kane, *Mining and extractives: How corruption is fuelling illegal mining in Senegal*, ENACT Africa, 22 août 2019, <https://enactafrica.org/research/trend-reports/how-corruption-is-fuelling-illegal-mining-in-senegal>; Entretien avec Soly Bourama Dabojournaliste à Walfadjiri, Kédougou, 13 juillet 2023.
- 101 FGD avec des hommes, Badon.
- 102 Entretien avec un interprète des mineurs chinois dans le parc, Kédougou, novembre 2019.
- 103 FGD avec des hommes, Niemenike.
- 104 Ces recommandations s'appuient sur un examen systématique approfondi des réponses aux crimes contre l'environnement mené par la GI-TOC, ainsi que sur des recherches axées sur la région de Kédougou, combinant des données détaillées et un examen politique de grande envergure d'un large éventail de cadres de réponse potentiels. En particulier : Simone Haysom et Mark Shaw, *An analytic review of past responses to environmental crime and programming recommendations for future action*, 27 septembre 2022, GI-TOC, <https://globalinitiative.net/analysis/responses-environmental-crime/>.
- 105 Voir, par exemple, Annette Hubschle et Clifford Shearing, *Ending wildlife trafficking: Communities as change agents*, GI-TOC, 6 août 2018, <https://globalinitiative.net/analysis/ending-wildlife-trafficking/>.
- 106 Antonio Sampaio et al, *Reserve assets: Armed groups and conflict economies in the national parks of Burkina Faso, Niger and Benin*, GI-TOC, mai 2023, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2023/06/National-Parks.pdf>.
- 107 FGD avec des hommes, Oubadji ; FGD avec des femmes, Oubadji ; FGD avec des hommes, Badon ; FGD avec des femmes, Niemenike.
- 108 *West Africa Biodiversity and Climate Change, How rangers and local communities came together to protect Sapou National Park*, 22 octobre 2019, <https://www.wabicc.org/en/how-rangers-and-local-communities-came-together-to-protect-sapo-national-park/>.
- 109 Antonio Sampaio et al, *Reserve assets: Armed groups and conflict economies in the national parks of Burkina Faso, Niger*

- and Benin, GI-TOC, mai 2023, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2023/06/National-Parks.pdf>.
- 110 Jane Carter Ingram et al, *Evidence of payments for ecosystem services as a mechanism for supporting biodiversity conservation and rural livelihoods*, *Ecosystem Services*, 7 (mars 2014) : 10–21. <https://doi.org/10.1016/j.ecoser.2013.12.003>.
- 111 Sarah Brown, *Ecotourism and education: Win-win solution for Pantanal jaguars and ranchers*, Mongabay, 20 janvier 2023, https://news.mongabay.com/2023/01/ecotourism-and-education-win-win-solution-for-pantanal-jaguars-and-ranchers/?mc_cid=25369c6593&mc_eid=43f5e0f3ef.
- 112 Bonface Orucho, *Are private wildlife conservancies the way to sustainable tourism in Africa*, Mail and Guardian, 4 janvier 2023, <https://mg.co.za/africa/2023-01-04-are-private-wildlife-conservancies-the-way-to-sustainable-tourism-in-africa/>.
- 113 Koueita Mariam Konaté Kady, Diomandé Moussa et Brou Ahoissi Nicolas, La problématique de gestion du Parc National de la Comoé (PNC) en Côte d’Ivoire : Entre la survie des populations riveraines et la conservation de la biodiversité, *European Scientific Journal*, 14, 35 (décembre 2018), 391-411.
- 114 Par exemple, deux rangers ont été tués et quatre autres grièvement blessés puis hospitalisés, en représailles aux mauvais traitements qu’ils avaient infligés à un groupe qui avait pénétré dans un parc au Libéria en 2017. Naomi Larsson, *Forest rangers tortured and killed by illegal settlers in Liberia rainforest*, Guardian, 8 mai 2017; <https://www.theguardian.com/environment/2017/may/08/forest-rangers-tortured-and-killed-by-illegal-settlers-in-liberia-rainforest>; Antonio Sampaio et al, *Reserve assets: Armed groups and conflict economies in the national parks of Burkina Faso, Niger and Benin*, GI-TOC, mai 2023, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2023/06/National-Parks.pdf>.
- 115 C’est le cas en Côte d’Ivoire, au Togo, en Sierra Leone et au Sénégal, entre autres.
- 116 Charlie de Rivaz et al, *Turning tide? Learning from responses to large-scale illegal, unreported and unregulated fishing in five countries*, RUSI Whitehall Report 3-19, novembre 2019, https://static.rusi.org/201911_whr_3-19_turning_the_tide_de_rivaz_web.pdf.
- 117 Simone Haysom et Mark Shaw, *An analytic review of past responses to environmental crime and programming recommendations for future action*, 27 septembre 2022, GI-TOC, <https://globalinitiative.net/analysis/responses-environmental-crime/>.
- 118 L’objectif 7 s’inscrit lui-même dans la droite ligne de l’ODD 15 « Vie terrestre » (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité).
- 119 Voir, par exemple, le *Climate change and security partnership project, Final report: March 2017–February 2022*, du Programme des Nations Unies pour l’Environnement et de l’Union européenne, mars 2017–février 2022, 2022, <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/40549>.
- 120 Lucia Bird Ruiz-Benitez de Lugo, *Rethinking resilience: The role of women in community responses to organized crime*, GI-TOC, mai 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/resilience-women-organized-crime/>.
- 121 Programme des Nations Unies pour l’Environnement, *Analysis of formalization approaches in the artisanal and small-scale gold mining sector based on experiences in Ecuador, Mongolia, Peru, Tanzania and Uganda*, 2012, <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/31429>.
- 122 Jorden de Haan et Brandon Turner, *Handbook for developing national ASGM formalization strategies within national action plans*, Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche et Programme des Nations Unies pour l’Environnement, 2018.
- 123 Pour en savoir plus sur les approches prometteuses pour la région de la CEDEAO, voir : Marcena Hunter, Gideon Osofu-Peasah, *Approaches towards formalising artisanal gold mining in West Africa*, OCVAR-T, à paraître.



Crédits d'images	Page
Pako Dominguez/Alamy Stock Photo..... Couverture	
echosdescollines.com	3
GI-TOC.....	4
Thierry Grun/Alamy Stock Photo.....	7
Joerg Boethling/Alamy Stock Photo	7
GI-TOC.....	9
Philipp Henschel/Lion Recovery Fund.....	12
GI-TOC.....	13
GI-TOC.....	15

Cette publication est financée par



UNION EUROPÉENNE



cooperation
germany – ecowas

ZUSAMMENARBEIT DEUTSCHLAND – ECOWAS

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne et du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères. Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'Union européenne ou du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères.

À propos des auteurs

Analyste à la GI-TOC, **Mouhamadou Kane** étudie plus particulièrement les économies illicites au Sénégal, en Guinée et au Mali. Il était auparavant chercheur au Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité placé sous l'autorité du Président de la République du Sénégal.

Lucia Bird Ruiz Benitez de Lugo est directrice de l'Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest à la GI-TOC. Elle travaille sur la corrélation entre économies illicites, conflits et instabilité. Elle était précédemment conseillère juridique et politique du gouvernement du Punjab, au Pakistan, et du ministère des Finances, au Ghana.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Audrey Ferdinand pour son aide dans l'analyse documentaire, ainsi que Harry Johnstone, Alastair Macbeath et Eleanor Beevor pour leurs précieuses contributions. Merci également aux guides-interprètes Younoussa Ba et Oudi Diallo d'avoir facilité le contact avec les populations et les parties prenantes à Kédougou, ainsi qu'aux interlocuteurs qui ont partagé leur temps avec nous et apporté de précieuses contributions.



OCWAR-T

Crime organisé : réponse ouest-africaine au trafic

Coordonné par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Mis en œuvre par

ISS INSTITUT D'ÉTUDES
DE SÉCURITÉ



**GLOBAL
INITIATIVE**
AGAINST TRANSNATIONAL
ORGANIZED CRIME